



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 15 juillet 2021

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAYOTTE DU MERCREDI 27 OCTOBRE AU MARDI 9 NOVEMBRE 2021 – CONSULTATION DE LA LISTE DES ÉLECTEURS

La liste des électeurs pour l'élection des membres de la Chambre de Commerce et d'industrie de Mayotte est consultable **du 16 juillet au 25 août 2021** :

- sur le site internet de la préfecture de Mayotte
- au siège de la Chambre de commerce et d'industrie de Mayotte
- au greffe du tribunal judiciaire de Mayotte

Pendant la période de publicité de la liste électorale, tout électeur a la possibilité de présenter une réclamation auprès de la commission d'établissement des listes électorales (CELE), qui peut statuer jusqu'au 2 septembre 2021.

Les recours contre la décision de la CELE sont formés devant le tribunal judiciaire dans les 7 jours à compter de la notification aux intéressés.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976